



Marriage a un francais. Comment faciliter la démarche à suivre

Par **Foufz**, le **15/03/2013** à **05:51**

À qui de droit, j'ai 24 ans, étudiante de médecine, de nationalité libanaise. J'habite à Dubai. J'ai rencontré mon copain français il y a 5 mois. Il m'a visité 2 fois après à Dubai. Bref, on s'aime et on veut bien vivre ensemble à Paris. Cependant, pour continuer ma carrière médicale en France, j'ai beaucoup d'étapes à franchir parce que ma licence de médecine n'a pas d'équivalence en France. Faut répéter 2 années de médecine avant de ne pouvoir me spécialiser. Je ne peux pas commencer l'année car j'ai dépassé le délai. Faut faire un master l'année prochaine puis refaire les 2 années. Après avoir expliqué ma situation. Quelles sont les démarches à suivre pour le mariage. Peux-je avoir directement une carte de séjour. Est-ce que vous me conseilliez d'obtenir un visa d'étudiant puis se marier? Est-ce que le pacs est plus facile? Merci beaucoup

Par **DefendezVous**, le **15/03/2013** à **10:20**

Le pacs ou le mariage pour l'obtention de papiers est illégal.

Bien à vous,
Avocat Anonyme